



SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 6 novembre 2023 à 19 h 30.

1_PRÉSENCES

Mario Henderson, district #1	Richard Beaudin, district #4
Marc Roy, district #2	Martin Lafond, district #5
Jean-Luc Payant, district #3	Suzan Demers, district #6

La présente séance est présidée par Monsieur Steve Laberge, maire et Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire et Madame Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière.

2023-11-247 2_OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière à 19 h 34 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-248 3_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond

APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé en tenant compte de l'ajout des points suivants, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

16.2 Partage des routes pour le déneigement avec la Municipalité du Canton de Havelock – 2023-2024

Adoptée à l'unanimité

4_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-11-249

4.1_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 octobre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Marc Roy
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5_MOT DU MAIRE

Monsieur Steve Laberge, maire

Celui-ci mentionne que l'organisation de la Guignolée va de bon train grâce aux supers bénévoles du Comité des loisirs et il demande aux citoyens d'être aussi généreux que par les années passées.

Il aborde que nous sommes en pleine préparation du budget 2024, un budget avec situation économique particulière. Le Budget en matière d'investissements sera axé sur des projets touchant le réseau routier. Nous sommes conscients que les années 2024 et 2025 seront des années plus difficiles pour nos citoyens.

Il remercie monsieur Jean-Luc Payant de son implication dans la mise à jour de la Politique familiale et des aînés.

6_MINUTES DU CONSEILLER

Monsieur Jean-Luc Payant, district #3

Celui-ci remercie les citoyens de la rue Jean-François qui ont participé en grand nombre à la soirée de l'Halloween et pour le lancement de la Politique familiale et des aînés. Il tient à remercier madame Maryse Lachance et Daniel Roy qui nous ont accueillis pour le lancement de la Politique et, aussi, monsieur Philippe Martin qui a été bénévole pour la musique.

Monsieur Martin Lafond, district #5

Celui-ci remercie, aussi, monsieur Payant et tous ceux qui se sont impliqués dans la Politique familiale et des aînés. De plus, il tient à souligner le grand succès de la fermeture de rue Jean-François dans le cadre de la soirée d'Halloween.

7_PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Tania Boucher demande à quel moment son bonhomme à eau sera réparé. Elle nous informe qu'elle attend depuis 7 ans que celui-ci soit réparé par les travaux publics. Monsieur le Maire, lui mentionne qu'il est important de rapporter ce type de problématique à la direction générale afin qu'elle soit mise au courant. Il demande que les demandes soient acheminées directement à l'Hôtel de Ville afin de s'assurer d'une bonne gestion des requêtes.

Madame Marie-France Beaudin demande aux membres du conseil, s'il serait possible d'emprunter un 20 tables, 40 chaises et 10 cônes orange pour l'organisation d'un Marché de Noël extérieur le 3 décembre prochain. La demande est ajoutée à l'ordre du jour, en séance tenante, à la demande des membres du conseil au point 17.3.

8_DÉPÔT DES DOCUMENTS

8.1_CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

8.2_ DÉPÔT – STATISTIQUES ET INTERVENTIONS PROVENANT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des interventions incendie et premiers répondants préparés par le directeur incendie Paul Dagenais pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2023.

8.3_DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des permis et certificats émis par l'inspecteur municipal Dominique Liaud pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2023.

8.4_RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL & SUPERVISEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose le rapport de Dominique Liaud, inspecteur municipal et superviseur des travaux publics pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2023.

8.5_DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose le rapport mensuel en eau potable et eaux usées préparé par Josée Bourdon, opératrice en traitement des eaux pour la période du mois d'août 2023.

8.6_DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

En conformité avec les articles 357 et 358 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil municipal déposent une déclaration mise à jour divulguant leurs intérêts pécuniaires. Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette certifie avoir reçu les formulaires.

M. Steve Laberge, maire	
M. Mario Henderson, conseiller district 1	M. Richard Beaudin, conseiller district 4
M. Marc Roy, conseiller district 2	M. Martin Lafond, conseiller district 5
M. Jean-Luc Payant, conseiller district 3	M. Suzan Demers, conseiller district 6

En date du 6 novembre 2023, nous avons reçu l'ensemble des déclarations pécuniaires.

9_AVIS DE MOTION

9.1_ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 254-2023 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Richard Beaudin à l'effet de déposer séance tenante un projet de règlement no. 254-2023 sur la régie interne des séances du conseil municipal.

10_RÈGLEMENTS

2023-11-250

10.1_ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 254-2023 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le projet de règlement no. 254-2023 tel que présenté;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le dépôt du projet de règlement no. 254-2023 sur la régie interne des séances du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

11_ADMINISTRATION

2023-10-251

11.1_APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy
APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond
Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 6 novembre 2023 comme suit :

Liste des comptes à payer au 6 novembre 2023 : 308 966.65 \$
Liste des paiements émis du 3 octobre au 5 novembre 2023 : 629 612.05 \$
Liste des salaires payés pendant cette période : 58 824.54 \$

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-252

11.2_DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QU'EN vertu du code municipal (art. 1022), le directeur général et greffier-trésorier doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant la liste des personnes endettées pour taxes et être approuvé par celui-ci;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant

Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des personnes endettés pour taxes municipales tel que préparée par la directrice-générale adjointe et trésorière Linda Hébert, et ce en date du 1^{er} novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

11.3_FERMETURE BUREAUX MUNICIPAUX – PÉRIODE DES FÊTES

Ce point est reporté à une séance ultérieure

2023-11-253

11.4_AMBIOTERRA – RENOUELEMENT ADHÉSION

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler son adhésion à l'organisme Ambioterra;

ATTENDU QUE c'est un organisme sans but lucratif qui a pour but de promouvoir la protection des milieux naturels et de la biodiversité;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

DE renouveler son adhésion au coût annuel de 10 \$. Que le montant de cette dépense soit pris dans le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-254

11.5_POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER, tel que déposé, la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-255 11.6_ POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSTOSTOME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité* ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER, tel que déposé, la politique de confidentialité de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-256 11.7_ DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE EN MATIÈRE DE TOPONYMIE

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie est l'organisme responsable de l'inventaire et de l'officialisation de noms des lieux au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les principaux partenaires de la Commission dans l'accomplissement de sa mission;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner officiellement un mandataire en matière de toponymie;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Richard Beaudin

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal nomme madame Claudine Beaudin, adjointe à la direction générale et mairie, la personne mandataire à veiller au respect des normes établies en matière de toponymie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

11.8_ACQUISITION THERMOPOMPE – CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU (3^e ET 4^e ÉTAGE)

Ce point est reporté à une séance ultérieure

2023-11-257 11.9_REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION (PPA-CE ET PPA-ES)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux consistaient à effectuer le remplacement d'un ponceau de 1,650 m de diamètre, près du 105 rang de la Rivière noire Nord;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV.;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome approuve les dépenses, d'un montant de 50 331 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321.

Adoptée à l'unanimité

12_RESSOURCES HUMAINES

2023-11-258 12.1_CHAUFFEUR AU DÉNEIGEMENT SAISON 2023-2024 – ENGAGEMENT M. RÉAL BOURDEAU

ATTENDU QUE nous avons besoin, pour la période hivernale, d'un chauffeur classe 3;

ATTENDU QU'UN poste « Saisonnier – 15 semaines – 400 heures garanties » a été affiché pour la période du 3 décembre 2023 au 17 mars 2024;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

D'ENGAGER M. Réal Bourdeau pour la conduite de charrue selon le tarif horaire établi pour la saison hivernale 2023-2024 pour le poste saisonnier 15 semaines avec 400 heures garanties.

M. Stéphane Laberge, chef d'équipe devra superviser l'employé ainsi que les heures au déneigement.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-259 12.2_CHAUFFEUR AU DÉNEIGEMENT SUR APPEL SAISON 2023-2024 – ENGAGEMENT M. CHRISTIAN ROCHEFORT

ATTENDU QUE nous avons besoin, pour la période hivernale, d'un chauffeur, classe 3 sur appel;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers
Et **RÉSOLU**

D'ENGAGER M. Christian Rochefort, sur appel, pour la conduite de charrue selon le tarif horaire établi pour la saison hivernale 2023-2024.

M. Stéphane Laberge, chef d'équipe devra superviser l'employé ainsi que les heures au déneigement.

Adoptée à l'unanimité

13_HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point

14_SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-11-260 14.1_OFFRE DE SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE GESTION DES APPELS 9-1-1 ET LA RÉPARTITION INCENDIE CAUCA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 et la répartition incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité de Saint-Chrysostome à **CAUCA** ;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson
APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant
Et **RÉSOLU**

DE mandater **CAUCA** pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise **CAUCA** comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

DE mandater **CAUCA** pour faire la répartition incendie sur le territoire de la Municipalité et du SSI desservi.

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le directeur général et greffier trésorier ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise **CAUCA**, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

DE transmettre copie de la présente résolution à **CAUCA**.

Adoptée à l'unanimité

14.2_RÉNOVATION PLANCHER CASERNE INCENDIE - MANDAT

Ce point est reporté à une séance ultérieure

15_URBANISME ET INSPECTION

Aucun point

16_TRAVAUX PUBLICS

2023-11-261

16.1_DEMANDE DE PRIX TETRA TECH – ÉTUDE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE POUR DIMENSIONNEMENT DE PONCEAU COURS D’EAU CLOUTIER

CONSIDÉRANT QUE nous devons effectuer une étude hydrologique et hydraulique pour dimensionnement de ponceau dans la montée Mercier, sur le cours d’eau Cloutier, le tout selon la réglementation de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la soumission suivante telle que déposée :

Soumissionnaire	Montant (avant taxes)
Tetra Tech QI inc.	2 400.00 \$

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Suzan Demers

Et **RÉSOLU**

DE retenir la soumission de **Tetra Tech QI inc.** au montant de **2 400.00 \$**, avant taxes.

QUE cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l’unanimité

2023-11-262

16.2_PARTAGE DES ROUTES POUR LE DÉNEIGEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK – SAISON 2023-2024

CONSIDÉRANT QU’une partie du rang Saint-Charles est mitoyenne aux deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Havelock accepte de déneiger en totalité le rang Saint-Charles dont celui-ci est mitoyen entre les deux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le Municipalité de Saint-Chrysostome accepte en échange de déneiger en totalité le rang Duncan, soit jusqu’à l’intersection du chemin Cowan et en partie le rang Saint-Joseph, soit jusqu’à la montée Poupard ;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Marc Roy

Et **RÉSOLU**

D’ENTÉRINER l’entente de partage des routes avec la Municipalité du Canton de Havelock pour le déneigement, et ce, comme suit :

- Municipalité de Saint-Chrysostome : rang Duncan jusqu’à l’intersection du chemin Cowan et le rang Saint-Joseph de la limite de territoire des deux municipalités jusqu’à l’intersection de la montée Poupard;

- Municipalité du Canton de Havelock : la totalité de la partie mitoyenne du rang Saint-Charles;

DE TRANSMETTRE une copie de la résolution à la Municipalité du Canton de Havelock
Adoptée à l'unanimité

17_LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2023-11-263 17.1_ABRIS DES JOUEURS – SURFACE DEK HOCKEY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acquérir des abris pour joueurs pour la surface de dek hockey;

CONSIDÉRANT QU'UN mandat avait été donné à la compagnie Permafib pour la fabrication des abris des joueurs en 2021;

CONSIDÉRANT QUE Permafib a résilié le contrat de fabrication en août dernier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons une soumission de **Omni-Tech Sports** au montant de 16 673.97 \$, avant taxes

CONSIDÉRANT QUE la confirmation de la subvention PAFIRS (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives) au montant de 98 834.00 \$;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Martin Lafond

APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission de la compagnie **Omni-Tech Sports** au montant de **16 673.97 \$**, avant taxes et de préciser que cette dépense sera financée par la subvention du ministère de l'Éducation supérieure avec programme PAFIRS et le surplus affecté-loisirs.

QUE la résolution 2021-10-285 soit abrogée et remplacée par celle-ci.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-264 17.2_ATTTESTATION DE RECONNAISSANCE – CLUB DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE le Club de soccer Howick/Sainte-Martine utilise nos terrains dans le cadre des activités de soccer;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Jean-Luc Payant

APPUYÉ par le conseiller Mario Henderson

Et **RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome reconnaît officiellement l'existence et le bien-fondé du Club de soccer Howick/Sainte-Martine et le maintien d'une saine collaboration avec ce dernier. Cette reconnaissance n'engage en rien la participation de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

2023-11-265 17.3_PRÊT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE MARCHÉ DE NOËL

CONSIDÉRANT QU'une demande de prêt de 20 tables rectangulaires, de 40 chaises et de 10 cônes orange pour l'organisation d'un Marché de Noël qui aura lieu le 3

décembre prochain au 189, rang de la rivière-noire sud (route 209) à Saint-Chrysostome au nom de l'organisme « Le club Automobile les Kilowatts inc. » ;

CONSIDÉRANT QU'une majorité des artisans proviennent de Saint-Chrysostome ;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Mario Henderson

APPUYÉ par le conseiller Martin Lafond

Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER la demande de prêt d'équipement pour cet évènement, soit :

- 20 tables rectangulaires
- 40 chaises
- 10 cônes orange

Adoptée à l'unanimité

18_DIVERS

Aucun point

19_PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2023-10-266

20_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Marc Roy

APPUYÉ par le conseiller Jean-Luc Payant

Et **RÉSOLU**

DE lever la séance régulière du conseil municipal du 6 novembre 2023 à 20 h 11.

Adoptée à l'unanimité

Steve Laberge
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier